



Véhicule et séparation

Par **Pseri**, le 19/12/2020 à 12:01

Bonjour

Après 4ans de vie commune nous nous sommes séparées en octobre
Sa voiture était finie de payer. La mienne a été achetée en avril 2019.

Le crédit a été contracté en son nom puisque j'avais en charge le loyer de 900€
Elle 350€ dont ma voiture.

Achat de 12000€, crédit de 10000€, apport de ma part d'un virement de 2200€ +
vente de mon ancien véhicule une semaine plus tard de 1800€ encaissé par chèque de
banque sur son compte (ayant un compte qui ne prend pas les chèques)

je déclare le double chaque année et n'est rien épargné, je ne me suis jamais rien acheté non
plus

je reçois hier un courrier recommandé d'un avocat me demandant de restituer "son" véhicule
avant le 31/12 en l'échange de 2200 + le remboursement de 2 mensualités novembre et
décembre que je lui faisais du coup depuis la separation. Ceci comme machin amiable avant
saisie du tribunal au 31/12

En gros je me retrouve à pied dans 2 semaines et je n'ai pas même le temps de me retourner

dans l'esprit c est moi qui l'ai payé cette voiture

A la base je lui ai demandé un délai jusqu à fin janvier pour racheter le credit

Mon dernier mail lui proposait qu'on voit un conseiller juridique afin de trouver le

meilleur compromis ou d'appliquer la

loi si ce n'était pas possible

En retour j'ai reçu ce courrier

J'ai quand même l'impression de me faire voler, de ne plus pouvoir aller bosser, de devoir
gérer maison et chien

Quels sont mes recours, est ce vraiment cela la loi et la justice

Par **youris**, le 19/12/2020 à 12:51

bonjour,

ce qui fait la propriété d'un véhicule, c'est le nom qui est mentionné sur la facture d'achat.

si la facture est au nom de votre ami, ainsi que le crédit, vous aurez du mal à prouver que ce véhicule vous appartient.

même si la carte grise n'est pas un titre de propriété, quel est le propriétaire mentionné sur la carte grise ?

avez-vous des preuves de votre apport.

les arrangements amiables sont toujours risqués car non garantis.

salutations

Par **Pseri**, le **20/12/2020** à **09:26**

Bonjour,

Côté preuve outre le virement de 2200€ que je lui ai fait pour le crédit j'ai la vente de mon ancien véhicule qui a été encaissé sur son compte mais qui n'a pas été injecté dans le crédit
Après dans le quotidien j'ai toujours payé le loyer en contre partie
Sur le même mois juste pour l'anecdote j'ai aussi viré 2000€ pour inviter son père en rep dom..
C'est car j'avais la plus grosse facture que le crédit a été fait à son nom
Qui plus est je suis fichée bdf encore pour 2 ans et je ne pouvais pas le faire
J'ai déclaré le double et n'ai pas épargné un centime
Aujourd'hui on me propose donc juste les 2200€ et les 2 mensualités sans prendre en compte le chèque de mon ancien véhicule
Qui devait être apporté au crédit où travailler sur son compte pour solder le crédit plus tôt
Je voulais faire que sur 3ans et non 4.
En plus on me demande de le rendre d'ici une semaine en période de Noël
A pied pour bosser pour les courses pour le chien ça reste compliqué
Et me paraît tellement injuste
J'ai dépensé chaque mois le double et je ne fumais pas un paquet par jour comme elle
Je ne m'achetais rien ..
Donc en fait elle peut me tuer socialement légalement et me « voler » mes apports car le crédit était prélevé sur son compte
C'est fou
Pourquoi l'apport de la vente de mon véhicule n'est pas pris en compte ?

Par **Pseri**, le **20/12/2020** à **09:29**

Est ce qu'au tribunal on peut prouver qu'on paît le reste en contre partie de ce crédit ?
J'étais bien sûr conducteur principal sur l'assurance

Comment penser qu'avec 1000€ mois elle peut avoir deux véhicules
C est un peu comme me voler sa part de loyer du coup... et le reste
Au final je l'aurais hébergée 4 ans a titre gratuit
Un tribunal n'étudie pas cela et ne voit que les paiements liés au crédit et assurance ?
Il ne prend pas tout le reste et le contexte en compte ?

Par **youris**, le **20/12/2020** à **10:09**

je vous conseille de prendre conseil auprès d'un avocat.

Par **Pseri**, le **20/12/2020** à **10:22**

Merci pour votre conseil. Comme ça fait des frais et que déjà je ne peux pas manger le chauffer ou autre je voulais savoir avant s'il y avait une chance que la justice voit toutes ces choses.
Si il n'y a aucune chance, autant que je donne directement la voiture et que je sois enfin libre de tout ça.
Je ne veux plus qu'elle me fasse mal.

Par **Pseri**, le **21/12/2020** à **08:31**

Bonjour
Y a t il un espoir qu'un tribunal prenne tous les éléments réels en considération
Le prêt étant vraiment une contre partie du loyer
Sinon je rends le véhicule directement et je suis à pied pour aller bosser mais j'évite les conflits, la merdoum et les frais engendrés
Si il y a un espoir je prendrai un avocat.
Merci d'avance pour votre retour très important

Cordialement